

Rapport annuel 2009-2010



COMPTE DU CANADA

Canada 

 **EDC**
Exportation et développement
Canada | Export Development
Canada



RAPPORT ANNUEL SUR LE COMPTE DU CANADA

***POUR L'EXERCICE DU GOUVERNEMENT DU CANADA
TERMINÉ LE 31 MARS 2010***

Table des matières

Aperçu	1
Autorisation	1
Gestion de risques	1
Gestion	2
Admissibilité	2
Politique sur le financement concessionnel	3
Divulgateion	3
Exercice	3
Rapport de gestion	4
États financiers du Compte du Canada	11
Notes afférentes aux états financiers	13

Aperçu

En vertu du Compte du Canada, le gouvernement du Canada (le « gouvernement » ou l'« État ») peut autoriser des opérations qui, en raison des pratiques en matière de gestion des risques d'Exportation et développement Canada (« EDC » ou la « Société »), ne seraient pas possibles si elles étaient portées au Compte de la Société, mais qui sont dans l'intérêt national. EDC évalue, conclut et gère les opérations portées au Compte du Canada, mais c'est le gouvernement qui en assume effectivement les risques financiers en imputant au Trésor toutes les sommes requises pour une opération. Le Compte du Canada porte sur des opérations ou des catégories d'opérations effectuées par EDC en vertu de l'article 23 de la *Loi sur le développement des exportations* (« la Loi »). Ces opérations portent sur toutes les catégories de produits d'EDC (financement, assurance comptes clients, assurance et cautionnement de contrats, assurance risques politiques), à l'exception des prises de participation. De telles opérations ne peuvent comprendre des activités qu'EDC n'est pas autorisée à entreprendre en vertu de l'article 10 de la Loi. Les intérêts et les commissions sur les prêts (remboursables intégralement), les primes d'assurance et les commissions, selon le cas, s'appliquent aussi aux opérations portées au Compte du Canada. En 2010, le gouvernement du Canada a modifié l'article 23 de la Loi afin de préciser l'autorisation accordée à EDC, qui est celle d'entreprendre – au nom du gouvernement et de la même manière qu'EDC gère le Compte de la Société – une restructuration de la dette relative aux opérations portées au Compte du Canada.

Autorisation

Aux termes de l'article 23 de la Loi, le ministre du Commerce international (le « Ministre ») peut, avec l'assentiment du ministre des Finances, autoriser EDC à s'engager dans certaines opérations de nature financière ou portant sur des passifs éventuels. Les opérations supérieures à 50 millions de dollars ou celles de nature délicate doivent d'abord être soumises au Cabinet pour une approbation de principe.

Le paragraphe 24(1) de la Loi prévoit que les engagements en cours avec des emprunteurs, le principal des obligations envers la Société et les passifs éventuels en vertu de contrats d'assurance et d'autres accords sur le Compte du Canada ne peuvent dépasser 20 milliards de dollars au total. (Voir la rubrique « Position par rapport à la limite prescrite par la Loi » de la section Rapport de gestion) Toutes les sommes dont la Société a besoin pour s'acquitter de ses obligations relatives au Compte du Canada sont payées à la Société par le ministre des Finances, à même le Trésor. Ces fonds sont comptabilisés séparément et n'influent pas sur la limite d'emprunt de la Société.

Gestion de risques

EDC fournit des services financiers qui permettent aux exportateurs et aux investisseurs canadiens de gérer les risques auxquels ils font face sur les marchés mondiaux. Pour ce faire, elle assume elle-même des risques, qu'elle doit gérer prudemment pour assurer sa viabilité financière à long terme. Dans le cas des opérations où l'un ou plusieurs de ces risques (notamment le risque pays, le risque de crédit, le risque de taux d'intérêt et la taille de l'opération) sont considérés comme trop élevés par rapport à la capacité de risque de la Société et entrent en conflit avec ses objectifs de viabilité financière à long terme, le gouvernement peut autoriser EDC à entreprendre l'opération. Dans un tel cas, c'est le gouvernement qui assume effectivement les risques, pourvu que l'opération soit dans l'intérêt national du Canada. Avant d'autoriser l'opération, le gouvernement se fie à l'évaluation des risques connexes qu'EDC a réalisée. Les fonds destinés aux opérations

portées au Compte du Canada proviennent du Trésor. Pour chaque opération, le gouvernement établit une provision pour les pertes qu'il pourrait subir durant l'exercice. Le gouvernement ajuste des provisions pour tous les risques financiers en fonction des risques inhérents à l'opération (risque pays, cote de crédit, valeur de la garantie, etc.). Conformément aux conventions comptables du gouvernement, la valeur des prêts, des placements et des avances portés au Compte du Canada est ajustée dans les états financiers du gouvernement au moyen d'une provision pour moins-valeur pour qu'elle se rapproche de la valeur de réalisation nette.

Gestion

EDC est responsable de l'évaluation, de la négociation, de la documentation, de la gestion et de l'administration des opérations portées au Compte du Canada.

Dès les premières étapes d'une opération admissible au Compte du Canada, EDC s'adresse aux ministres pour obtenir une approbation de principe. Cette approbation permet à la Société d'indiquer à une entreprise si une aide est possible, sous réserve de l'autorisation finale du gouvernement. Durant les dernières étapes, lorsque le financement et les paramètres de l'opération ont été établis, EDC demande une autorisation ministérielle en vue de faire une offre ferme ou de conclure un accord.

EDC fournit des renseignements et des conseils sur les opérations portées au Compte du Canada. Après qu'elle a reçu l'autorisation ministérielle, la Société est tenue de coordonner et d'administrer toutes les opérations, notamment de signer les documents juridiques, de demander et de verser des fonds et de gérer les remboursements. EDC a l'obligation d'administrer des comptes distincts pour les décaissements, les recettes et les recouvrements. Les recettes et les recouvrements doivent être versés au Trésor. Cependant, aux termes de la Loi, le ministre des Finances peut autoriser EDC à prélever certains montants sur les recettes et les recouvrements pour couvrir les charges et les frais indirects liés à ces opérations (voir la note 7). Le Ministre, avec l'accord du ministre des Finances, peut également autoriser EDC à prendre les mesures voulues ou souhaitables pour gérer les actifs et les passifs découlant des opérations.

EDC a signé un protocole d'entente avec le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, qui prévoit le mécanisme selon lequel EDC présente des demandes de financement au gouvernement et fait des versements au Trésor.

Admissibilité

Les opérations portées au Compte du Canada doivent respecter le mandat d'EDC, qui est de soutenir et de développer, directement ou indirectement, le commerce extérieur du Canada ainsi que la capacité du pays d'y participer et de profiter des débouchés offerts sur le marché international. En recourant au Compte du Canada, le gouvernement du Canada peut appuyer des opérations qui ne pourraient être financées sur le Compte de la Société.

En vertu de la *Loi d'exécution du budget de 2009*, EDC a vu son mandat élargi provisoirement pour deux ans afin de soutenir et de développer le commerce intérieur du Canada ainsi que la capacité du pays d'y participer et de saisir les occasions offertes sur le marché intérieur. Les opérations effectuées dans le cadre de ce mandat élargi peuvent également être considérés au titre du Compte du Canada.

EDC détermine d'abord si une opération peut être appuyée au moyen du Compte de la Société. Si EDC la rejette, elle demande au ministre du Commerce international d'évaluer si l'opération peut être appuyée à l'aide du Compte du Canada. Par ailleurs, le gouvernement peut demander à EDC de gérer une opération dans le cadre du Compte du Canada, comme il l'avait fait pour appuyer le secteur de l'automobile.

Les opérations envisagées en vertu du Compte du Canada doivent être conformes au mandat d'EDC et respecter les critères d'admissibilité suivants :

- les critères habituels s'appliquant aux prêts ou aux assurances d'EDC (retombées pour le Canada, capacités financières et techniques de l'exportateur et viabilité commerciale et technique du projet, solvabilité de l'emprunteur);
- la volonté générale du gouvernement de prendre en compte le risque pays en question et la solvabilité de l'emprunteur;
- des facteurs liés à l'intérêt national tels que :
 - les coûts et les retombées économiques de l'opération pour le Canada, ainsi que la création d'emplois ou le soutien à l'emploi et la création de revenus;
 - l'importance du marché visé pour le Canada;
 - les incidences sur la politique étrangère, notamment les relations bilatérales du Canada avec le pays en question.

Les services relevant du Compte du Canada sont offerts contre paiement par l'utilisateur. L'exportateur paie des primes pour les contrats d'assurance, et des commissions pour les services de financement et les garanties. Les prêts sont remboursables intégralement, avec intérêts, sauf pour quelques exceptions ayant trait au financement concessionnel.

Politique sur le financement concessionnel

Le gouvernement a pour politique de ne plus offrir le financement concessionnel (sans intérêt ou à bas taux ou encore assorti d'une longue période de remboursement) qui était auparavant octroyé dans le cadre du Compte du Canada afin d'accorder des conditions aussi favorables que celles offertes par d'autres pays. Le Canada se réserve toutefois le droit d'accorder des conditions correspondant aux paramètres de l'Arrangement relatif à des lignes directrices pour les crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public de l'Organisation pour la coopération et le développement économiques (OCDE) afin de s'assurer, le cas échéant, que les entreprises canadiennes ne sont pas défavorisées parce que d'autres pays offrent de telles conditions.

Divulgestion

Les renseignements sur les opérations courantes sont publiés sur le site Web d'EDC (www.edc.ca/divulgestion), conformément à la Politique de divulgation de la Société.

Exercice

Toutes les données contenues dans le présent rapport sont présentées en fonction de l'exercice du gouvernement se terminant le 31 mars. On ne peut donc établir de comparaison directe avec les données du Rapport annuel d'EDC, du Plan de la Société et d'autres documents de la Société préparés en fonction de l'année civile.

Rapport de gestion

Faits saillants

Voici les faits saillants des opérations portées au Compte du Canada pour l'exercice 2009-2010 :

- Au cours de l'exercice, de nouvelles opérations ont été conclues en vertu de 14 autorisations ministérielles, contre six autorisations pour l'exercice précédent.
- La majorité des opérations portées au Compte du Canada ont été liées à la restructuration du secteur de l'automobile. Les gouvernements du Canada et de l'Ontario, en étroite collaboration avec le gouvernement des États-Unis, ont aidé le secteur de l'automobile à surmonter ses difficultés en appuyant solidairement le processus de restructuration de Chrysler et de General Motors grâce à des prêts et à un financement de débiteur-exploitant. Le gouvernement de l'Ontario a fourni le tiers du soutien et le gouvernement du Canada les deux tiers restants. L'ensemble du financement consenti correspondait à 20 % de l'aide accordée par le gouvernement des États-Unis aux deux constructeurs automobiles.
- La totalité de la somme de 10,8 milliards de dollars promise à General Motors par les gouvernements du Canada et de l'Ontario a été déboursée. Le 10 juillet 2009, General Motors a cessé d'avoir recours à la protection de la *loi sur les faillites*. Le gouvernement du Canada a conclu un accord avec l'entreprise en vue d'échanger les prêts portés au Compte du Canada, totalisant 9,8 milliards de dollars, contre une participation sous la forme de 16 101 695 actions privilégiées de série A et de 58 368 644 actions ordinaires, soit respectivement 4,5 % et 11,7 % des actions en circulation. À la date d'échange, la juste valeur des actions privilégiées et des actions ordinaires était estimée à 3,2 milliards de dollars. L'écart de 6,6 milliards entre la valeur nominale des prêts et la juste valeur des actions a été passé en charges dans les Comptes publics de l'exercice. Puisque le Compte du Canada ne peut contenir des placements en actions, ces actions sont détenues par la Corporation de développement des investissements du Canada. Après le 31 mars 2010, General Motors a remboursé sa dette par anticipation.
- Une part de 2,9 milliards de dollars du financement total de 3,7 milliards de dollars promis à Chrysler par le gouvernement du Canada et le gouvernement de l'Ontario a été déboursée à ce jour. Chrysler a été soustraite de la *loi sur la protection de la faillite* le 10 juin 2009.
- En 2008-2009, le Compte du Canada a financé des opérations pour la construction de cinq navires par les Chantiers Davie et la vente de ces navires à deux acheteurs étrangers. Le 25 février 2010, les Chantiers Davie ont déposé auprès de la Cour supérieure du Québec une demande de protection contre les créanciers en vertu de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* (« LACC »), et une provision appropriée a été comptabilisée.
- EDC a effectué des remises au Trésor (principal, intérêts, revenus de location, indemnités recouvrées et commissions, déduction faite des charges) totalisant 790 millions de dollars.
- À la fin de l'exercice, l'exposition du Compte du Canada s'était accrue de 2,1 milliards de dollars par rapport à celle affichée à la fin de l'exercice précédent, en raison de nouveaux engagements totalisant 13,2 milliards de dollars. Ce facteur a été annulé par une diminution des prêts au secteur de l'automobile (9,8 milliards), par les remboursements de principal (0,5 milliard) et par une perte de change (0,8 milliard).

Position par rapport à la limite prescrite par la Loi

L'article 24 de la Loi prévoit que les engagements de prêts en cours avec les emprunteurs et le principal des obligations envers la Société et les passifs éventuels au titre des contrats d'assurance et d'autres accords sur le Compte du Canada ne peuvent dépasser 20 milliards de dollars. Au 31 mars 2010, la position par rapport à cette limite était de 6 835 millions de dollars (4 686 millions au 31 mars 2009). En voici le détail :

<i>(en millions de dollars)</i>	Au 31 mars 2010	Au 31 mars 2009
Prêts		
Concessionnels	720	925
Non concessionnels	4 935	2 534
	5 655	3 459
Engagements de prêts		
Concessionnels	1	1
Non concessionnels *	539	756
	540	757
Passifs éventuels, effets à recevoir et indemnisations		
Garanties de prêts	375	448
Assurance crédit	148	-
Effets à recevoir	104	-
Indemnisations en cours	13	22
	640	470
Position par rapport à la limite prescrite par la Loi	6 835 \$	4 686 \$
Convention d'indemnisation**	(44)	(88)
Matériel disponible à la location***	67	82
Total des engagements et des autorisations	6 858 \$	4 680 \$

*Une somme reste à être déboursée au titre d'un engagement pris envers Chrysler.

** Garanties de tierces parties en faveur du gouvernement.

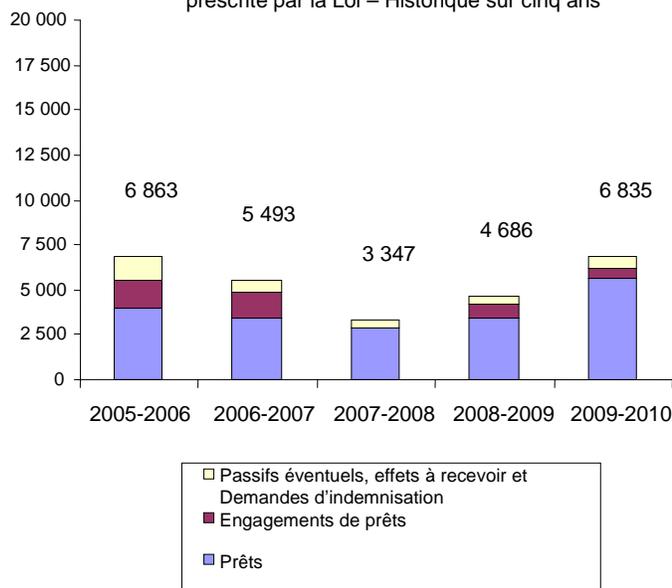
***Valeur comptable nette des aéronefs retournés en raison de l'incapacité des débiteurs connexes à respecter leurs engagements aux termes des prêts.

Relativement à la position susmentionnée par rapport à la limite prescrite par la Loi au 31 mars 2010, une autorisation ministérielle était en vigueur pour une nouvelle opération potentielle de 25 millions de dollars (3 378 millions au 31 mars 2009). Conformément à la Loi, les opérations associées à une autorisation ministérielle sont prises en compte pour ne pas dépasser la limite prescrite par la Loi une fois que les engagements exécutoires sont en place et qu'ils ont été acceptés.

Résumé des cinq derniers exercices

De 2005-2006 à 2007-2008, la position par rapport à la limite prescrite par la Loi a affiché une tendance à la baisse, en raison des remboursements normaux, des décaissements minimes et de l'annulation d'un engagement de prêt, en vertu d'un contrat commercial, qui n'était plus requis. En 2008-2009 et par la suite, la position s'est accrue surtout en raison des engagements importants pris envers Chrysler et General Motors pour permettre la restructuration et le renouveau du secteur canadien de l'automobile.

Position du Compte du Canada par rapport à la limite prescrite par la Loi – Historique sur cinq ans



Concentration des expositions

Le tableau ci-dessous illustre les principales concentrations de l'ensemble des expositions commerciales et souveraines selon le pays où se situaient les risques d'EDC au 31 mars 2010.

(en millions de dollars)

Pays	Concessionnels		Non Concessionnels		Effets à recevoir	Garanties de prêts	Passifs éventuels et indemnités		Exposition \$	%
	Prêts	Engagements de prêts	Prêts	Engagements de prêts			Assurance crédit	Indemn. en cours		
États-Unis	-	-	2 449	-	51	100	133	-	2 733	40
Canada	-	-	1 900	481	53	2	-	-	2 436	36
Chine	435	1	-	-	-	-	-	-	436	7
Roumanie	-	-	-	-	-	273	-	-	273	4
Norvège	-	-	203	-	-	-	-	-	203	3
Suède	-	-	128	33	-	-	-	-	161	2
Chypre	-	-	77	25	-	-	-	-	102	1
Turquie	90	-	-	-	-	-	-	-	90	1
Autres *	195	-	178	-	-	-	15	13	401	6
Total	720 \$	1 \$	4 935 \$	539 \$	104 \$	375 \$	\$148	13 \$	6 835 \$	100 %

* Comprend 22 pays à l'égard desquels les expositions varient de 0,4 M\$ à 80 M\$.

Expositions par devise

Le tableau suivant présente les expositions du Compte du Canada ventilées par devise au 31 mars 2010. Les expositions en dollars américains en représentaient 57 % (72 % en 2008-2009). La baisse de la proportion en devise américaine s'explique par le fait qu'environ 67 % des prêts destinés à la restructuration du secteur de l'automobile ont été versés en dollars canadiens. Des 3 831 millions de dollars américains que représentaient ces expositions, 3 676 millions (96 %) étaient constitués de prêts et d'engagements de prêts.

Devise	Au 31 mars 2010				Au 31 mars 2009			
	Montant	Équiv. en CAD	Taux de change	Pourcentage	Montant	Équiv. en CAD	Taux de change	Pourcentage
USD	3 831	3 891	1,0156	56,9%	2 678	3 375	1,2602	72,0 %
CAD	2 929	2 929	-	42,9%	1 293	1 293	-	27,6 %
EUR	11	15	1,3737	0,2%	11	18	1,6710	0,4 %
Total		6 835		100,0 %		4 686 \$		100,0 %

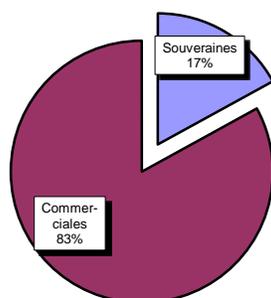
Expositions commerciales et souveraines

Le tableau suivant présente une ventilation des expositions commerciales et souveraines du Compte du Canada. Sur le total des expositions, la concentration des expositions commerciales a augmenté, passant de 70 % de l'ensemble du portefeuille pour l'exercice 2008-2009 à 83 % pour 2009-2010. Cette augmentation s'explique surtout par l'aide financière accordée au secteur canadien de l'automobile. La diminution des expositions souveraines résulte essentiellement de l'écart de conversion.

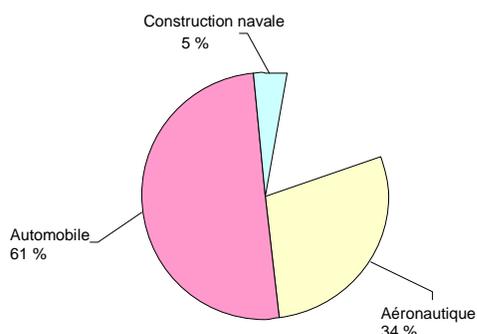
	Au 31 mars 2010			Au 31 mars 2009		
	Commerciaux	Souverains	Total	Commerciaux	Souverains	Total
Prêts commerciaux						
Concessionnels	16	704	720	21	904	925
Non concessionnels	4 777	158	4 935	2 340	194	2 534
Total partiel :	4 793	862	5 655	2 361	1 098	3 459
Engagements de prêts						
Concessionnels	-	1	1	-	1	1
Non concessionnels	539	-	539	756	-	756
Total partiel :	539	1	540	756	1	757
Passifs éventuels et indemnités						
Garanties de prêts	102	273	375	153	295	448
Assurance crédit	148	-	148	-	-	-
Effets à recevoir	104	-	104	-	-	-
Indemnités en cours	-	13	13	-	22	22
Total partiel :	354	286	640	153	317	470
Total	5 686 \$	1 149 \$	6 835 \$	3 270 \$	1 416 \$	4 686 \$
Pourcentage	83 %	17 %	100 %	70 %	30 %	100 %

Les graphiques ci-dessous présentent une autre ventilation des expositions commerciales et souveraines au 31 mars 2010, par secteur industriel et par pays.

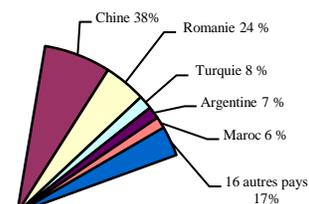
Pourcentage du total des expositions



Concentration des expositions commerciales par secteur industriel



Concentration des expositions souveraines par pays



Remise de dette/allègement de la dette pour prêts souverains

En 1996, le Fonds monétaire international et la Banque mondiale ont proposé un allègement de la dette extérieure de certains pays pauvres très endettés (PPTÉ). Cette initiative a été approuvée par les pays membres, dont le Canada. Au 31 mars 2010, le Compte du Canada affichait des prêts à trois PPTÉ totalisant 25,2 millions de dollars (31,2 millions en 2008-2009), soit 2,9 % (2,8 % en 2008-2009) du total du portefeuille des prêts souverains, dont la totalité était admissible à une remise de la dette ou à un allègement de la dette. Tous ces prêts existaient avant 1996.

Portefeuille de prêts ventilé selon le type de taux d'intérêt

À la fin de l'exercice 2009-2010, les prêts à taux variable s'élevaient à 3 460 millions de dollars (545 millions en 2008-2009), soit 61 % de l'ensemble des prêts (16 % en 2008-2009). La croissance des prêts à taux variable découle surtout de l'octroi des prêts au secteur de l'automobile. De ce montant, les prêts en dollars américains au taux LIBOR se chiffraient à 1 506 millions de dollars (325 millions en 2008-2009). Les autres prêts à taux variable sont soit des prêts en dollars canadiens au taux LIBOR, soit des prêts en dollars canadiens et en dollars américains au taux préférentiel. Les prêts à taux fixe totalisaient 2 195 millions de dollars (2 914 millions en 2008-2009), soit 39 % du portefeuille. La baisse de la valeur des prêts à taux fixe est attribuable à l'écart de conversion surtout et aux remboursements normaux. Presque tous les revenus d'intérêts proviennent des prêts non concessionnels.

(en millions de dollars)

	Au 31 mars 2010			Au 31 mars 2009		
	Fixe	Variable	Total	Fixe	Variable	Total
Prêts concessionnels	702	18	720	903	22	925
Prêts non concessionnels	1 493	3 442	4 935	2 011	523	2 534
Total	2 195	3 460	5 655	2 914	545	3 459
Pourcentage	39 %	61 %	100 %	84 %	16 %	100 %

Rentrées de fonds réalisées sur les prêts et les effets à recevoir

Le tableau ci-après présente un sommaire des remises (intérêts, commissions et frais) sur les prêts et les effets à recevoir portés au Compte du Canada, ventilées par prêts concessionnels et non concessionnels. Les prêts concessionnels ne portent pas intérêt ou sont accordés à un taux d'intérêt bas ou encore sont assortis de longues périodes de remboursement. Les rentrées de fonds comprennent les intérêts, les commissions et les frais perçus par EDC à l'égard des prêts et des effets portés au Compte du Canada et versés au Trésor pendant l'exercice, moins les frais d'administration et les frais de location et de financement.

(en millions de dollars)

	Au 31 mars 2010			Au 31 mars 2009		
	Solde moyen annuel du principal	Flux d'intérêt	%	Solde moyen annuel du principal	Flux d'intérêt	%
Prêts concessionnels	789	-	0,01%	845	-	0,03%
Prêts non concessionnels	5 474	229	4,18 %	2 212	92	4,16 %
Total	6 263 \$	229 \$	3,66 %	3 057 \$	92 \$	3,01 %

La diminution du solde moyen annuel du principal des prêts concessionnels résulte surtout de l'écart de conversion. La hausse du solde moyen du principal des prêts non concessionnels s'explique principalement par l'importance des prêts consentis à Chrysler et à General Motors en 2009-2010.

Volume d'activités

(en millions de dollars)

	Au 31 mars 2010			Au 31 mars 2009		
	Commerciaux	Souverains	Total	Commerciaux	Souverains	Total
Financement						
Concessionnel	-	-	-	-	-	-
Non concessionnel	13 000	-	13 003	1 023	-	1 023
Garanties de prêts	3	-	3	-	-	-
Total – financement	13 003	-	13 003	1 023	-	1 023
Nombre d'opérations	20	-	20	2	-	2
Assurance	148	-	148	-	-	-
Total	13 151 \$	-	13 151\$	1 023 \$	-	1 023 \$
Pourcentage	100 %	-%	100 %	100 %	-%	100 %

Le volume de financement total au titre du Compte du Canada a augmenté de 12 128 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent. Cette augmentation reflète surtout l'aide fournie au secteur de l'automobile au Canada.

Frais de location et de financement

Pour 2009-2010, les frais de location et de financement ont atteint 21 millions de dollars (7 millions en 2008-2009). La plupart de ces frais se rapportent aux aéronefs retournés et comprennent la perte de valeur et l'amortissement. La charge d'amortissement est comptabilisée linéairement sur la durée de vie utile estimative des aéronefs (sur 20 ans à partir de la date de construction). Ces frais incluent aussi les frais juridiques liés à l'aide fournie au secteur canadien de l'automobile.

La perte de valeur des actifs loués représente la dépréciation des aéronefs loués (voir la note 8).

En septembre 2007, le gouvernement du Canada a souscrit une police d'assurance pour une garantie financière en vue de couvrir un montant de 600 millions de dollars américains de l'encours du portefeuille de l'aéronautique du Compte du Canada et de réduire le risque de concentration. Cette police a pris fin le 12 août 2009.

La ventilation des frais de location et de financement s'établissait comme suit :

<i>(en millions de dollars)</i>	Au 31 mars 2010	Au 31 mars 2009
Perte de valeur des actifs loués (note 8)	11	-
Amortissement	5	4
Frais juridiques – secteur de l'automobile	3	-
Assurance – portefeuille d'aéronefs (y compris les aéronefs retournés)	1	1
Autres – police d'assurance pour garantie financière	1	2
Total des frais de location et de financement	21 \$	7 \$

Indemnisations d'assurance en cours

Les indemnités versées et non recouvrées portées au Compte du Canada s'élèvent à 12,9 millions de dollars (21,7 millions en 2008-2009). Le 4 juin 2007, une question relative à des indemnités versées à Cuba a été résolue par voie de négociations. Toutes les indemnités qui étaient en cours ont été intégralement réglées sur une période de deux ans (les deux remboursements finaux ont été effectués en juin et en juillet 2009 pour un total de 7,6 millions de dollars). De plus, des indemnités de 12,4 millions de dollars ont été versées à la Russie en 1995 dans le cadre du programme d'assurance investissement à l'étranger. Ces dossiers demeurent toujours ouverts.

États financiers du Compte du Canada

État des créances, des indemnités et du matériel disponible à la location

Au 31 mars (en millions de dollars)	2010	2009
Prêts (notes 3, 4 et 5)	5 655	3 459
Effets à recevoir (note 6)	104	-
Provision pour pertes sur prêts*	(1 977)	(701)
Provision pour intérêts sur prêts*	(285)	(217)
Tranche passée en charges (conditions privilégiées)	(623)	(650)
Intérêts débiteurs**	-	83
Intérêts courus et commissions	240	193
Matériel disponible à la location (note 8)	67	82
Placement temporaire	-	3
Juste valeur des indemnités non garanties (note 9)	2	2
Indemnités en cours	13	22
Total	3 196 \$	2 276 \$

*** Les organismes centraux du gouvernement du Canada estiment les provisions pour pertes liées au Compte du Canada, et c'est le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international qui les comptabilise. La hausse des provisions pour pertes sur prêts s'explique surtout par les nouveaux prêts octroyés durant l'exercice, notamment ceux accordés au secteur de l'automobile. La hausse a été partiellement annulée par l'appréciation du dollar canadien et le remboursement normal des prêts par les contreparties.*

*** L'Office ontarien de financement (« OOF ») a contribué au tiers (83 333 333 \$) d'un prêt à terme (250 000 000 \$) octroyé à Chrysler en 2009 en vertu de l'accord conclu.*

État des engagements de prêts, des obligations contractuelles et des passifs éventuels

Au 31 mars (en millions de dollars)	2010	2009
Engagements de prêts et obligations contractuelles (note 10)	691	762
Garanties de prêts (note 11)	375	448
Provisions pour garanties de prêts*	(67)	(38)
Total partiel	999	1 172
Convention d'indemnisation**	(44)	(88)
Total	955 \$	1 084 \$

** Les organismes centraux du gouvernement du Canada estiment les provisions pour pertes liées au Compte du Canada, et c'est le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international qui les comptabilise.*

*** Garanties de tierces parties en faveur du gouvernement.*

États financiers du Compte du Canada

État des résultats

Exercice terminé le 31 mars
(en millions de dollars)

	2010	2009
Revenus		
Gain de change – montant net (note 2)	-	604
Intérêts créditeurs et commission de garantie	674	146
Amortissement d'escompte	27	26
Primes d'assurance	9	-
Revenus de location	7	8
Total des revenus	717	784
Charges		
Perte de change, montant net (note 2)	707	-
Dotation à la provision pour pertes sur prêts et sur garanties de prêts*	5 696	322
Frais d'administration (note 7)	6	4
Frais de location et de financement	21	7
Total des charges	6 430	333
Résultat net/(perte)	(5 713) \$	451 \$

* La dotation à la provision pour pertes sur prêts et sur garanties de prêts a surtout augmenté à cause du montant important des nouveaux prêts octroyés durant l'exercice, notamment ceux accordés au secteur de l'automobile (voir la note 3).

États des flux de trésorerie liés au Trésor

Exercice terminé le 31 mars

(en millions de dollars)	2010	2009
Remises au Trésor effectuées par EDC		
Principal	548	173
Intérêts, primes et commissions	239	99
Revenus de location	6	7
Indemnités recouvrées	8	11
Frais de location et de financement	(5)	(3)
Frais d'administration (note 7)	(6)	(4)
Total remis	790	283
Reçu par EDC du Trésor :		
Principal	14 674	270
Total reçu	14 674	270
Flux de trésorerie nets liés au Trésor	13 884 \$	(13) \$

Nota – EDC remet au Trésor tous les fonds qu'elle reçoit relativement aux opérations portées au Compte du Canada (remboursements de prêts, paiements d'intérêts, commissions, paiements de primes, etc.), déduction faite des charges et des frais indirects de la Société découlant de ces opérations.

Notes afférentes aux états financiers

Note 1 : Mandat et autorisation

La Société a pour mission de soutenir et de développer, directement ou indirectement, le commerce extérieur ou intérieur du Canada ainsi que la capacité du pays d'y participer et de profiter des débouchés offerts sur le marché international. Aux termes de l'article 23 de la Loi, le Ministre peut, avec l'assentiment du ministre des Finances, autoriser la Société à s'engager dans certaines opérations de nature financière ou portant sur des passifs éventuels qui sont considérées comme étant dans l'intérêt national. Ces opérations ou catégories d'opérations et leur fondement juridique sont connus collectivement sous le nom de « Compte du Canada ». Ces opérations se rapportent à toutes les catégories de produits d'EDC (financement, assurance comptes clients, assurance et cautionnement de contrats, et assurance risques politiques), sauf les prises de participation. La Société est responsable de l'administration adéquate des opérations qu'elle effectue sur le Compte du Canada. Les comptes correspondant à ces opérations sont maintenus distinctement des comptes de la Société et sont consolidés chaque année, au 31 mars, dans les états financiers du gouvernement du Canada, que celui-ci publie séparément et qui sont vérifiés par le vérificateur général du Canada. Les actifs du Compte du Canada, essentiellement des prêts et des intérêts et des honoraires courus comptabilisés selon les conventions et les pratiques comptables du gouvernement du Canada, s'établissaient à 3 196 millions de dollars au 31 mars 2010 (2 276 millions au 31 mars 2009). Les organismes centraux du gouvernement du Canada estiment les provisions pour pertes liées au Compte du Canada, et c'est le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international qui les comptabilise.

La Loi prévoit que les engagements en cours avec des emprunteurs, le principal des obligations envers la Société et les passifs éventuels au titre de contrats d'assurance et d'autres accords sur le Compte du Canada ne peuvent dépasser 20 milliards de dollars au total. La position comparativement à cette limite se chiffrait à 6 835 millions de dollars au 31 mars 2010 (4 686 millions au 31 mars 2009).

Note 2 : Résumé des principales conventions comptables

Prêts

Les prêts sont comptabilisés au coût d'origine et comprennent les intérêts capitalisés et les commissions et frais.

Les intérêts créditeurs sur prêts sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice aux fins de la présentation de l'état des résultats. Ils comprennent les intérêts courus et les revenus de commissions sur tous les prêts, y compris les prêts en souffrance, de même que les intérêts capitalisés et les frais.

L'information consolidée présentée dans les *Comptes publics du Canada* satisfait aux critères énoncés dans le Manuel du receveur général (chapitre 15 – Procédures des comptes publics), selon lesquels il faut exclure les intérêts capitalisés et les frais du total des prêts.

Conversion de devises

Tous les prêts, les engagements de prêt, les passifs éventuels et les indemnités libellés en devises sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les revenus et les charges sont convertis aux taux de change moyens (quotidiens ou mensuels) en vigueur pendant l'exercice. Les gains et les pertes de change découlant de la conversion des soldes et des opérations en devises sont portés à l'état des résultats.

Note 3 : Aide au secteur canadien de l'automobile

Le 20 décembre 2008, le gouvernement du Canada et le gouvernement de l'Ontario ont annoncé qu'ils octroyaient à General Motors du Canada et à Chrysler Canada des prêts à court terme, remboursables, pouvant totaliser jusqu'à 4 milliards de dollars. Aux termes de l'accord de participation, la contribution de l'Ontario représenterait le tiers de cette aide, tandis que le Canada, par l'entremise du Compte du Canada, serait responsable des deux tiers restants. L'ensemble du financement correspondait à 20 % de l'aide totale fournie par le gouvernement des États-Unis aux deux constructeurs automobiles. Suivant l'annonce de ce soutien financier et la majoration de l'appui consenti par le gouvernement américain, une aide supplémentaire a été approuvée en vue de conserver la proportion de l'aide américaine accordée à ces sociétés.

Au cours de l'exercice, d'autres conventions de prêt ont été signées pour venir en aide à General Motors (total de 10,8 milliards de dollars) et à Chrysler (total de 3,7 milliards), et des assurances ont été offertes aux fournisseurs des Trois de Detroit (General Motors, Chrysler et Ford). Une part de 2,9 milliards de dollars du financement total de 3,7 milliards de dollars promis à Chrysler a été versée à ce jour. Le 10 juin 2009, Chrysler est sortie de la faillite. La totalité de la somme de 10,8 milliards de dollars promise à General Motors a été déboursée. Le 10 juillet 2009, General Motors est sortie de la faillite. Le gouvernement du Canada a conclu un accord avec le constructeur prévoyant l'échange d'une partie des prêts consentis contre des actions. Le Compte du Canada ne pouvant contenir des placements en actions, ces actions sont détenues par la Corporation de développement des investissements du Canada. L'écart entre la valeur nominale des prêts et la juste valeur des actions à la date d'échange a été passé en charges dans les Comptes publics de l'exercice. Après le 31 mars 2010, General Motors a remboursé par anticipation les prêts en cours qui avaient été portés au Compte du Canada.

Note 4 : Classement chronologique des prêts

Le tableau ci-dessous présente une ventilation par échéance des prêts concessionnels et non concessionnels.

<i>(en millions de dollars)</i>	Au 31 mars 2010			Au 31 mars 2009		
	Concessionnels	Non concessionnels	Total	Concessionnels	Non concessionnels	Total
En souffrance	-	872	872	-	124	124
2009-2010	-	-	-	34	177	211
2010-2011	39	335	374	49	232	281
2011-2012	28	205	233	34	358	392
2012-2013	28	194	222	34	178	212
2013-2014	19	131	150	34	199	233
2014-2015	40	239	279	48	217	265
2015-2016	26	932	958	32	187	219
2016-2017	25	204	229	31	216	247
2017-2018 et par la suite	515	1 823	2 338	629	646	1 275
Total	720 \$	4 935 \$	5 655 \$	925 \$	2 534 \$	3 459 \$

Note 5 : Créances en souffrance

Le tableau suivant présente une ventilation des arriérés de principal, d'intérêts et de commissions à la date du bilan. Des 1 135 millions de dollars en arriérés (272 millions en 2008-2009), 934 millions (52 millions en 2008-2009) sont exigibles des emprunteurs commerciaux. L'accroissement des créances commerciales en souffrance résulte de la hausse du principal et des intérêts sur des prêts non productifs accordés aux secteurs de l'automobile et de la construction navale. Du montant des créances souveraines, 81 millions de dollars en arriérés (93 millions en 2008-2009) ont trait aux montants exigibles de certains PPTTE et peuvent être admissibles à une remise de la dette ou du service de la dette. Ce qui reste des arriérés sur les prêts souverains est admissible à un rééchelonnement. Les arriérés sur les prêts commerciaux, s'ils ne sont pas recouverts, peuvent faire l'objet d'une restructuration ou d'une radiation.

<i>(en millions de dollars)</i>	Au 31 mars 2010			Au 31 mars 2009		
	Commerciaux	Souverains	Total	Commerciaux	Souverains	Total
Concessionnels	-	-	-	-	-	-
Non concessionnels						
Principal en souffrance	782	90	872	25	99	124
Intérêts et commissions en souffrance	152	111	263	27	121	148
Total partiel :	934	201	1 135	52	220	272
Total	934 \$	201 \$	1 135 \$	52 \$	220 \$	272 \$

Note 6 : Effets à recevoir

Les effets à recevoir représentent des billets émis par l'emprunteur en reconnaissance d'une dette pour un montant total équivalent à 6,67 % de chaque montant de prêt consenti au secteur de l'automobile. Les effets portent intérêt, qui est exigible à chaque date de versement d'intérêt ou qui est capitalisé en étant ajouté à l'encours de l'effet concerné.

Note 7 : Frais d'administration du Compte du Canada

Aux termes du paragraphe 23(5) de la Loi, le ministre des Finances autorise la Société à prélever sur les recettes et les recouvrements un montant qu'il estime nécessaire pour couvrir les charges et les frais indirects que la Société a engagés dans le cadre des opérations portées au Compte du Canada. Pour l'exercice 2009-2010, 6 millions de dollars (4 millions en 2008-2009) ont été prélevés pour faire face aux frais généraux et aux frais indirects engagés par la Société dans le cadre des opérations portées au Compte du Canada.

Note 8 : Matériel disponible à la location

Le matériel disponible à la location représente les aéronefs de transport régional qui ont été retournés en raison de la restructuration de certains prêts en 2007-2008.

<i>(en millions de dollars)</i>	Au 31 mars 2010	Au 31 mars 2009
Matériel disponible à la location	89	89
Perte de valeur cumulée	(11)	-
Amortissement cumulé	(11)	(7)
Matériel disponible à la location – montant net	67 \$	82 \$
Nombre d'aéronefs	6	6

En 2010, les conditions du marché ayant changé, les six aéronefs ont été soumis à un test de dépréciation, et une analyse des flux de trésorerie futurs a été effectuée le cas échéant. Ces analyses ont indiqué une baisse de la valeur future des avantages économiques attendus de ces aéronefs, baisse qui a été jugée permanente. Par conséquent, une perte de valeur cumulée a été comptabilisée pour réduire la valeur comptable des six aéronefs de 11 millions de dollars.

Les revenus de location-exploitation pour l'exercice ont atteint 7 millions de dollars (8 millions en 2008-2009). À la fin de mars 2010, les six aéronefs étaient loués à un locataire en vertu de contrats de location-exploitation au titre desquels les revenus sont comptabilisés linéairement sur la durée des contrats respectifs. Les contrats de location initiaux avaient une durée de 36 mois à compter de 2007 et ils ont été renouvelés en 2009-2010 pour 24 mois à partir de la date d'échéance des contrats initiaux.

Le tableau qui suit indique les créances locatives minimales qui étaient exigibles à la fin de mars :

<i>(en millions de dollars)</i>	2010	2009
2009	-	8
2010	7	8
2011	4	1
2012	4	-
2013	1	-
Total	16 \$	17 \$

Note 9 : Indemnisations non garanties

En 2007, le tribunal de la faillite a adjugé au Compte du Canada des indemnisations non garanties qui représentent les concessions faites à un débiteur pour l'aider à se sortir de la faillite. Ces indemnisations sont réglées au moyen d'actions émises par le débiteur.

Les indemnités sont évaluées à la juste valeur, établie en fonction de la valeur à la cote sur le marché secondaire, ce qui donne 2 millions de dollars.

Note 10 : Engagements de prêts et obligations contractuelles

Les activités connexes peuvent créer des obligations pour le Compte du Canada aux termes desquelles celui-ci est tenu de faire des paiements. Les engagements de prêts non déboursés se composent principalement des obligations restantes au titre des prêts promis au secteur de l'automobile. Au cours de l'exercice, EDC a été autorisée à offrir aux fournisseurs des Trois de Detroit (General Motors, Chrysler et Ford) une assurance comptes clients maximale de 700 millions de dollars qui sera portée au Compte du Canada.

Les engagements de prêts et les obligations contractuelles au 31 mars étaient raisonnablement estimés et s'établissaient comme suit :

<i>(en millions de dollars)</i>	2010	2009
Engagements de prêts non déboursés	540	757
Passifs éventuels au titre des assurances	148	-
Obligation résultant de la structuration des prêts	3	5
Total	691 \$	762 \$

Note 11 : Garanties de prêts

Des garanties de prêts sont accordées pour couvrir le non-remboursement du principal et le non-paiement des intérêts et des commissions dus aux banques et aux institutions financières qui octroient des prêts à des acheteurs. À la suite d'un appel de garantie, un actif sous forme de prêt est inscrit au bilan, et l'appel devient une obligation directe pour l'acheteur.

Note 12 : Événement postérieur à la date du bilan

Après la fin de l'exercice, soit le 20 avril 2010, General Motors du Canada a remboursé par anticipation un montant de principal de 1,1 milliard de dollars, ce qui réduit à néant l'encours des prêts que les gouvernements canadien et ontarien lui avaient consentis. De plus, un prêt de 100 millions de dollars à Air Canada a été remboursé intégralement par anticipation le 3 août 2010.

Note 13 : Reclassement des chiffres de l'exercice précédent

Les chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés conformément au mode de présentation adopté pour l'exercice à l'étude.

Glossaire

Le présent glossaire a pour but d'expliquer certains termes du rapport. Les explications données ne sont pas nécessairement de portée générale.

Arrangement relatif à des lignes directrices pour les crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public (Consensus de l'OCDE) – Accord conclu entre la plupart des pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), qui établit les délais maximaux de remboursement, les taux d'intérêt minimaux et d'autres conditions de base concernant les crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public afin de réduire la distorsion des échanges internationaux.

Assurance comptes clients – Police d'assurance qui protège les entreprises canadiennes assurées contre les risques politiques et commerciaux liés aux opérations d'exportation assorties de périodes de crédit d'au plus 360 jours.

Assurance crédits documentaires – Police d'assurance qui protège les institutions financières canadiennes assurées contre les risques politiques et commerciaux relatifs aux lettres de crédit émises par les banques étrangères à l'appui de ventes à l'exportation canadiennes.

Assurance risques politiques – Police d'assurance qui protège l'assuré contre des risques politiques précis, tels que : non-transfert de fonds, expropriation, guerre, révolution ou insurrection. Elle couvre les investissements effectués sous forme de prises de participation, de prêts, de garanties, d'actifs et de services.

Classement chronologique – Ventilation de l'encours des prêts en fonction de l'amortissement prévu du principal.

Compte de la Société – Financements et passifs éventuels qu'EDC contracte pour son propre compte. Ces opérations sont considérées séparément du Compte du Canada.

Comptes publics du Canada – Rapport du gouvernement que le receveur général prépare pour chaque exercice où figurent les opérations de tous les ministères et organismes fédéraux.

Convention de recours – Convention en vertu de laquelle le détenteur d'un actif financier a un recours contre un tiers en cas de défaut de paiement de la part du débiteur.

Passif éventuel – Dette potentielle qui peut devenir une obligation financière réelle si certains événements se produisent ou ne se produisent pas. Les polices d'assurance et les garanties en cours représentent des passifs éventuels.

Dotation à la provision – Charge imputée aux résultats afin d'établir ou de maintenir une provision pour pertes sur prêts.

Engagement de prêt – Partie d'un prêt qui a été consentie et acceptée, mais qui n'a pas encore été déboursée.

Financement – Dispositif ayant pour effet d'accorder du crédit ou de promettre des fonds.

Flux d'intérêts – Les intérêts gagnés, reçus et remis au Trésor au cours de l'exercice.

Garantie – Engagement d'assurer le remboursement d'une dette. Pour le garant, la garantie constitue un passif éventuel.

Intérêts courus – Intérêts gagnés mais non encore payés sur un prêt ou un autre instrument portant intérêt, calculés à compter de la date du versement ou de la date du dernier paiement d'intérêts, selon celle qui arrive en dernier lieu.

LIBOR – « London Interbank Offer Rate » - Taux d'intérêt variable auquel les banques à Londres sont disposées à prêter des fonds aux banques de premier ordre.

Prêt concessionnel – Se dit d'un prêt sans intérêt ou assorti d'un taux d'intérêt inférieur au taux du marché ou qui comporte de longues périodes de remboursement. Dans de rares cas, un prêt normal peut être assorti d'un prêt concessionnel dont le niveau de concessionnalité global doit atteindre au moins 35 % (niveau qui satisfait aux mesures imposées par l'Arrangement relatif à des lignes directrices pour les crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public de l'OCDE à l'égard de l'aide liée).

Prêt souverain – Prêt pour lequel le risque financier et le risque de non-remboursement sont attribuables à un gouvernement souverain.

Prise de participation – Participation détenue dans une entité.

Provision – Provision accumulée à laquelle est imputée toute radiation future de prêt.

Remise de la dette/Allègement de la dette – Accord en vertu duquel une partie ou la totalité de la dette souveraine d'un pays est annulée ou dont le remboursement est reporté.

Risque de taux d'intérêt – Incidence que les fluctuations des taux d'intérêt pourraient avoir sur les revenus gagnés sur les actifs portant intérêt.

Solde moyen annuel du principal – L'encours moyen des prêts et des effets à recevoir portant intérêt qui sont détenus au cours de l'exercice. La conversion se fait à l'aide du taux de change moyen de la même période.

Trésor – Total des fonds publics déposés auprès du receveur général.